

Adoption de la procédure d'urgence. (062023010)

Concernant les affaires suivantes :

1- 062023010 - Adoption de la procédure d'urgence.

2- Réf. : 2023 DAE 19

Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €).

3- Réf. : 2023 DFPE 134

Avenant n°2 à la convention de transfert de gestion conclue entre le Sénat et la Ville de Paris pour l'emprise de la crèche Guynemer sur le jardin du Luxembourg.

4- Réf. : 2023 DVD 25

Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants.

5- Réf. : 2023 SG 13

Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal.

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-12 al.3 ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil du 6^e arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France :

DELIBERE

Article unique : Avis est donné à l'adoption de la procédure d'urgence concernant les affaires suscitées.